

Ce qui suit est extrait d'une Note des Économistes atterrés « Réponses au rapport Blanchard-Tirole ». Cet extrait correspond à ma contribution (introduction et première partie. Les autres contributions (de Gilles Rotillon et Henri Sterdyniak) sont à l'adresse <http://atterres.org/article/réponses-au-rapport-blanchard-tirole>

Introduction : Les défis du XXI^e siècle vus par la commission Blanchard Tirole

Jean-Marie Harribey

En pleine pandémie du Covid-19, au mois de mai 2020, le président Emmanuel Macron avait commandé un rapport à une commission d'experts présidée par Olivier Blanchard et Jean Tirole pour définir comment la société pouvait relever trois défis : le changement climatique, les inégalités et le vieillissement démographique. Un an après, les experts ont remis ce rapport¹ répondant à la commande présidentielle sur les trois points que celle-ci avait fixés. La publication de ce rapport est intervenue quelques semaines avant que le GIEC ne présente les résultats de son premier groupe de travail, alertant sur les risques grandissants de voir s'élever la température terrestre plus fortement et plus rapidement que prévu antérieurement².

Au moment de la constitution de la commission, une chose avait frappé tous les observateurs. Les deux co-présidents avaient choisi d' enrôler exclusivement des économistes et, plus précisément, des économistes quasiment tous issus du courant orthodoxe dominant la discipline. Ils avaient à l'époque justifié ainsi leur choix, avec l'assentiment du président de la République :

« Lorsqu'on constitue une commission, il faut choisir si on l'ouvre à la société civile ou à d'autres spécialistes, comme les sociologues. Nous avons décidé de nous en tenir à des économistes. »
« Nous avons la faiblesse de croire dans les experts ! Mais nous voulons aussi proposer des solutions concrètes. Les auteurs des rapports et nous-mêmes partiront de l'analyse économique, mais, pour être concrets, nous ferons des recommandations qui peuvent tenir la route d'un point de vue politique. »³

« Le choix a été de privilégier une commission homogène en termes de profils et d'expertise, pour avoir des réponses académiques sur les grands défis. »⁴

¹ Olivier Blanchard et Jean Tirole, « Les grands défis économiques », Rapport de la commission internationale, juin 2021, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-les_grands_defis_economiques-juin_0.pdf.

² GIEC, « Climate change 2021, The Physical Science Basis, Summary for Policymakers », 9 août 2021, https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM.pdf.

³ Les deux citations précédentes respectivement d'O. Blanchard et de J. Tirole sont extraites de l'entretien accordé à Marie Charrel et Béatrice Madeline : « Le grand danger serait d'oublier l'avenir de la France et de l'Europe », *Le Monde*, 30 mai 2020.

⁴ Emmanuel Macron cité par Marie Charrel, Cédric Pietralunga et Antoine Reverchon, « Macron s'entoure d'économistes pour penser l'après », *Le Monde*, 30 mai 2020.

On peut donc être surpris de lire dans le chapitre introductif à ce rapport, rédigé par les deux co-présidents, que

« Seuls les experts – non seulement les économistes mais plus largement les chercheurs en sciences sociales et autres spécialistes – peuvent apporter des réponses, s’il en existe, aux questions techniques que posent les trois défis » (p. 25).

Relevons d’emblée deux partis pris théoriques et politiques discutables dans cette affirmation. Le premier est d’affirmer que les trois défis retenus sont d’ordre technique, auxquels seuls des experts peuvent répondre ; est donc écartée l’hypothèse que les réponses à ces défis représenteraient un choix de société engageant aussi des dimensions sociales, culturelles, politiques, voire philosophiques, demandant donc un débat démocratique. Le second frise le ridicule puisque, après avoir décidé sciemment de rester dans un entre-soi d’économistes, les auteurs invitent tous les chercheurs d’autres sciences à se pencher sur ces défis.

Ce défaut originel ayant déterminé la composition unilatérale de la commission va avoir des conséquences sur l’analyse et les propositions contenues dans le rapport à propos de chacun des trois sujets traités. Ce rapport est construit ainsi : il commence par un avant-propos des deux co-présidents présentant la commission et son organisation, qui est suivi d’une synthèse et d’un long chapitre introductif des mêmes, anticipant le contenu des chapitres suivants ; viennent ensuite les trois chapitres consacrés à chacun des défis, signés chaque fois par deux ou trois auteurs, et commençant par une synthèse.

Les Économistes atterrés proposent quatre contributions analysant le contenu du rapport de la commission. Les deux premières portent sur le premier défi, celui du réchauffement du climat. Largement complémentaires, celle de Jean-Marie Harribey et celle de Gilles Rotillon soulignent essentiellement deux choses. D’une part, le réchauffement climatique n’est pas analysé par les experts de la commission comme résultant d’un mode de production capitaliste orienté par une recherche du profit et une accumulation sans bornes, obligeant sans cesse à un extractivisme échevelé. D’autre part, le choix d’utiliser la taxation du carbone comme élément central de la stratégie bas-carbone postule que la poursuite de la croissance économique portée par le progrès technique permettra d’atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050. Bien sûr, les experts de la commission reconnaissent la nécessité d’un accompagnement public pour faire accepter socialement le renchérissement des prix, mais la politique publique envisagée cherche moins à impulser des transformations des structures productives qu’à compenser lesdites défaillances du marché, à la suite d’une analyse en termes de coûts/bénéfices.

La contribution suivante, écrite par Henri Sterdyniak, porte sur le deuxième défi analysé par la commission Blanchard et Tirole, celui des inégalités. Comme le rappelle cette contribution, la question de l’aggravation des inégalités devient un redoutable problème en termes de cohésion sociale et constitue certainement l’un des blocages les plus importants de la résistance de la société à envisager de profondes transformations des modes de vie et de consommation. Dès lors, les propositions de la commission Blanchard et Tirole pour réduire les inégalités par l’éducation, l’imposition des successions et, point plus original, les politiques agissant au niveau de la production sur la qualité des emplois pourraient être bienvenues. Malheureusement, elles restent dans le cadre qui domine depuis plusieurs

décennies, celui de la soumission des entreprises à des objectifs de rentabilité financière et celui de l'ouverture internationale des économies, et le timide refus des auteurs de la « mise en cause des normes sociales » ne suffit pas à les crédibiliser.

C'est d'ailleurs ce qui apparaît nettement dans la dernière contribution, écrite par Henri Sterdyniak, portant sur le troisième défi relevé par la commission, celui du vieillissement démographique. En effet, le cœur du chapitre portant sur le vieillissement est consacré à la question de la désormais récurrente réforme des retraites. Si l'on attendait des propositions très originales de la part de la commission, on restera sur notre faim. En revanche, on y retrouve le refus de toute hausse des cotisations sociales, la prétendue nécessité de reporter une fois de plus l'âge de la retraite et de promouvoir un système de retraite par points. Le projet de réforme du président Macron y trouvera son compte. Les salariés et les retraités, beaucoup moins : le chômage, la précarité de beaucoup d'emplois, surtout celui des femmes, la pénibilité de certains travaux et les inégalités d'espérance de vie entre travailleurs ne sont pas pris en compte. Pour faire bonne figure, les experts de la commission entendent soutenir l'emploi des seniors, mais l'ensemble, comme le dit Henri Sterdyniak, donne « un quitus inutile à la réforme néolibérale des retraites ».

Au total, l'analyse et les propositions de la commission Blanchard et Tirole sont-elles convaincantes ? On retiendra surtout un défaut rédhibitoire de coupure de l'analyse économique des autres sciences sociales. Il s'ensuit une croyance inébranlable en la capacité du mécanisme des prix de donner aux acteurs économiques les incitations suffisantes pour qu'ils modifient leurs comportements, en oubliant que ceux-ci dépendent des structures économiques globales, des rapports entre les classes sociales et des choix politiques. La commission accorde aveuglement au progrès technique la capacité de promouvoir les solutions propres à atteindre des objectifs tant écologiques que sociaux, et de permettre la poursuite sans faille d'une croissance économique, dont le contenu resterait défini par les choix stratégiques des grandes entreprises. Tant sur le plan de la cohésion sociale à rechercher pour faire accepter les mesures difficiles en matière de réduction des gaz à effet de serre, que sur la réduction des inégalités ou la prise en compte de l'évolution démographique, le manque sidéral du rapport de la commission se situe dans le refus de l'analyse de la logique profonde du système économique actuel et donc de sur son nécessaire dépassement. Mais, en réalité, s'agit-il d'un manque ou d'un choix délibéré ?...

L'écologie selon la commission Blanchard-Tirole

Jean-Marie Harribey

Le défi climatique est le premier analysé par les experts de la commission présidée par Olivier Blanchard et Jean Tirole, à la demande du président Macron. Constituée presque uniquement d'économistes acceptant le cadre d'analyse dominant en économie, celui de la théorie néoclassique, la commission dresse un constat sur ce que l'on sait aujourd'hui des causes anthropiques du réchauffement climatique, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre depuis deux siècles à cause de la combustion des énergies fossiles. La commission affirme s'inscrire dans les pas des rapports successifs du GIEC afin d'atteindre les objectifs définis par l'Accord de Paris de 2015 : la neutralité carbone au milieu de ce siècle.

Le présent texte va tenter d'explicitier les dits et les non-dits de la commission concernant le défi climatique, en procédant par des allers et venues entre le chapitre introductif des deux coprésidents et le premier chapitre de Christian Gollier et Mar Reguant. Trois idées seront développées. Premièrement, l'analyse de la commission est trop partielle pour saisir l'ensemble de la problématique du réchauffement du climat qui ne peut être séparée de celle des transformations du capitalisme. De ce fait, deuxièmement, la solution principale exposée par la commission consistant à agir par le mécanisme des prix n'est pas suffisante pour engager une profonde transformation des modèles productifs et des modes de consommation. Troisièmement, les transformations à opérer nécessitent de sortir des limites d'une analyse en termes de coûts/bénéfices, bien trop réductrice de la question écologique à une question monétaire. Certainement, le défaut principal de la commission est d'avoir cru en l'omniscience de ses experts.

Une analyse trop partielle du défi climatique

À vrai dire, ce rapport ne contient pas d'analyse sur les causes profondes du dérèglement climatique. Certes, il met en évidence ce qui n'est plus contesté par personne aujourd'hui, à savoir l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère due à la combustion des énergies fossiles. Et il dit s'inscrire dans le projet européen de réduire les émissions de 55 % en 2030 (p. 38, 121, 164 et 175) et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (p. 29, 42, 132, 138 et 145). Mais l'imbrication du dérèglement climatique et des autres dimensions de la crise écologique (épuisement des ressources, dégradation de l'air et de l'eau, acidification des océans, pollutions multiples, perte de biodiversité...) n'est pas évoquée.

De la sorte, l'écologie est bien vue sous l'angle restreint de l'économie, pire de la discipline économique dominante⁵. Il n'y a donc aucune chance pour que les contradictions sociales au sein des pays développés et entre ceux-ci et les pays émergents ou pauvres soient mises en regard de la dégradation écologique en général et du réchauffement climatique en particulier.

⁵ Celle-ci, que l'on appelle néoclassique, s'inscrit dans une démarche méthodologique individualiste, croit en la vertu stabilisatrice et d'équilibre du marché, ignore largement l'histoire et les institutions, et se coupe des autres sciences sociales.

Dès les premières pages du rapport Blanchard-Tirole, il est dit que :

« Les trois défis découlent, chacun à leur manière, de la nature complexe de la croissance économique et de son principal moteur, le progrès technologique. Ce dernier est à la source de la croissance considérable du niveau de vie, en France et ailleurs. Cependant, il est aussi à l'origine des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. » (p. 23).

Mais, d'une part, cette croissance économique n'est expliquée que par le progrès technique, le travail humain, tant quantitativement que qualitativement, est ignoré comme facteur du développement économique, de même que l'environnement socio-institutionnel ne compte pour rien. D'autre part, à nouveau, l'histoire est laissée de côté au profit d'une croissance économique et d'un progrès technique qui tombent du ciel, indépendamment de la dynamique d'accumulation du capital qui s'est imposée depuis environ trois siècles dans les pays capitalistes aujourd'hui développés et depuis un demi-siècle dans le reste du monde, via la circulation libre des capitaux.

Plus spécifiquement, la dégradation environnementale, dont le réchauffement climatique est vu maintenant, grâce aux rapports successifs du GIEC, comme le symptôme le plus menaçant pour les années à venir, n'est à aucun moment reliée à l'organisation économique et sociale des sociétés contemporaines, aux logiques profondes à l'œuvre, aux critères fondamentaux qui président aux choix d'activité et d'investissement. Aucune vision historique n'éclaire la réflexion de ces « experts économistes » triés sur le volet. Aucun d'entre eux n'a entendu parler d'anthropocène, *a fortiori* encore moins de capitalocène⁶. Plus curieux encore, relever le défi climatique n'est jamais vu comme la préservation d'un bien commun, dont le concept est totalement absent du rapport de la commission⁷. Le rapport mentionne le concept de « biens publics mondiaux » à deux reprises (p. 211), mais sans jamais le définir ni le référencer. Les auteurs du premier chapitre relient l'acceptation sociale des mesures contre le réchauffement du climat à la « tragédie des biens communs », tragédie qu'ils définissent comme résultant « des désaccords quant à ceux qui devraient supporter les coûts de cette transition au niveau mondial » et du fait que « la plupart des bénéfices seront ressentis dans un avenir lointain, cent ans en moyenne », une « tragédie des horizons »⁸. Or, le sens qu'ils donnent à la tragédie des communs ne correspond ni à celui de Garrett Hardin pour dénoncer les communs, ni à celui d'Elinor Ostrom pour dépasser la contradiction que croyait voir Hardin⁹.

⁶ Paul J. Crutzen et Eugene S. Stoermer, « The "Anthropocene" », *Global Change, Newsletter*, n° 41, May 2000 ; Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement anthropocène, La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013 ; Andreas Malm, *L'anthropocène contre l'histoire, Le réchauffement climatique à l'ère du capital*, Paris, La Fabrique, 2017 ; Armel Campagne, *Le capitalocène, Aux racines historiques du dérèglement climatique*, Préface de Christophe Bonneuil, Paris, Éd. Divergences, 2017 ; Jason W. Moore, « La nature dans les limites du capital (et vice versa) », *Actuel Marx*, n° 61, 1^{er} semestre 2017, p. 24-46.

⁷ Par deux fois (p. 122 et 123), l'expression du « bien commun » est employée mais dans le sens de « intérêt général », ce qui est tout à fait admissible, mais qui n'épuise pas le sens du concept.

⁸ *Ibid.*, p. 136 ; voir aussi p. 137, 141, 200.

⁹ Garrett Hardin, « The tragedy of the commons », *Science*, vol. 162, 1968, p. 1243-1248 ; Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs, Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Cambridge University Press, Bruxelles, De Boeck, 2010 ; Benjamin Coriat (dir.), *Le retour des communs, La crise de l'idéologie*

Conformément au dogme libéral parmi les plus accrochés, les prélèvements obligatoires et les dépenses publiques, toujours mesurés à l'aune de leur rapport au PIB qui n'a aucun sens, sont considérés par la commission comme ayant « les niveaux les plus élevés parmi les pays développés » (p. 28) et censés être préjudiciables à la croissance¹⁰.

Au-delà des explications inconsistantes de la croissance économique, le bien-fondé de celle-ci n'est jamais interrogé. On peut admettre que celle-ci puisse être considérée par certains économistes et par tout un pan de la société comme perpétuellement nécessaire et souhaitable, cela fait partie du débat indispensable dans une démocratie, mais que la question qui fait maintenant débat dans la société soit évincée est assez incompréhensible. Les rapporteurs du premier chapitre Christian Gollier et Mar Reguant affirment même que :

« Nous sommes convaincus que la croissance économique et l'ambition climatique de l'Union européenne peuvent aller de pair pendant les trente années à venir. [...] L'effort nécessaire pour décarboner l'économie n'implique pas qu'on doive abandonner la croissance économique, en particulier si nous parvenons à mettre en œuvre une stratégie de réduction d'émissions au moindre coût. Après tout, entre 1990 et 2019, les émissions de CO₂ de l'UE ont diminué de 23 %, alors que son PIB croissait de 50 %. » (p. 129 et 131).

La commission répète ce qui est en passe de devenir un lieu commun : « Au niveau international, les émissions de gaz à effet de serre de la France et de l'Union européenne représentent une part relativement faible des émissions mondiales » (p. 119), ou bien « Au cours des vingt dernières années, les Européens ont pu tenir leurs engagements internationaux en matière climatique, avec une réduction de près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2019 » (p. 121). Or, cette évaluation ne prend pas en compte les émissions dites importées, c'est-à-dire contenues dans les biens consommés justement par les Européens, tant des biens de production que de consommation. Pour le seul exemple français, les émissions importées représentent presque autant que les émissions produites sur le sol national : ces dernières ont baissé de 546 Mt-eqCO₂ à 445 Mt-eqCO₂ entre 1990 et 2018 (une baisse de 18,5 %, soit 0,73 % en moyenne annuelle), mais l'empreinte carbone – incluant les émissions importées liées à la consommation finale – a augmenté. Cette empreinte était de 10,5 tCO₂eq par habitant en 1995, et de 11,2 tCO₂eq par habitant en 2018¹¹, alors qu'il faudrait la diviser par 5 à l'horizon 2050.

propriétaire, Paris, Les Liens qui libèrent, 2015 ; Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, 2017.

¹⁰ Rappelons trois choses : 1) le rapport des dépenses publiques au PIB est calculé entre deux grandeurs qui ne sont pas homogènes ; 2) d'un pays à l'autre les dépenses publiques n'incluent pas les mêmes composantes ; 3) le travail réalisé dans les services non marchands payés par les prélèvements obligatoires est productif.

¹¹ Ministère de la transition écologique et solidaire, « Stratégie nationale bas carbone, La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone », Rapport complet, mars 2020, https://ec.europa.eu/clima/sites/lts/lts_fr_fr.pdf. Pour une période similaire, l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281683?sommaire=3281778>) donne des estimations légèrement différentes : l'empreinte carbone française serait passée de 10,4 tCO₂eq par habitant en 1995 à 11,8 tCO₂eq en 2005, à 9,7 tCO₂eq en 2018 et à 9,9 tCO₂eq en 2019. Mais, dans l'ensemble, selon les données du Ministère, l'empreinte carbone française a beaucoup augmenté jusqu'en 2011 et s'est relativement stabilisée depuis. En valeurs absolues, l'empreinte carbone était de 623 MtCO₂eq en 1995, 757 MtCO₂eq en 2011 et 749 MtCO₂eq en 2018.

De plus, comme le défi climatique est un défi mondial, le suivi des quantités de gaz à effet de serre émises doit être effectué au niveau mondial. Or, le rapport du premier groupe de travail du GIEC publié le 9 août 2021¹² indique clairement que les émissions mondiales continuent d'augmenter. La déconnexion entre elles et le niveau de production n'est véritablement pas réalisée sur le plan absolu, comme feignent de le croire certains partisans d'une poursuite de la croissance économique. Pour avoir 50 % de chances de rester en dessous de +1,5 °C, il faudrait limiter à 440 Gt d'équivalent CO₂ les émissions à venir à compter de 2020. Or, sur l'année 2019, donc avant la baisse due à la pandémie, 40 Gt avaient été émises. On mesure alors le peu d'années qui restent au bout desquelles ledit « budget carbone »¹³ serait épuisé (voir l'encadré ci-dessous). La commission le reconnaît explicitement : « À ce rythme, notre budget carbone mondial sera nul à la fin de 2031 » (p. 130).

Extraits du rapport du 1^{er} groupe de travail du GIEC 2021

Les deux graphiques ci-dessous montrent respectivement :

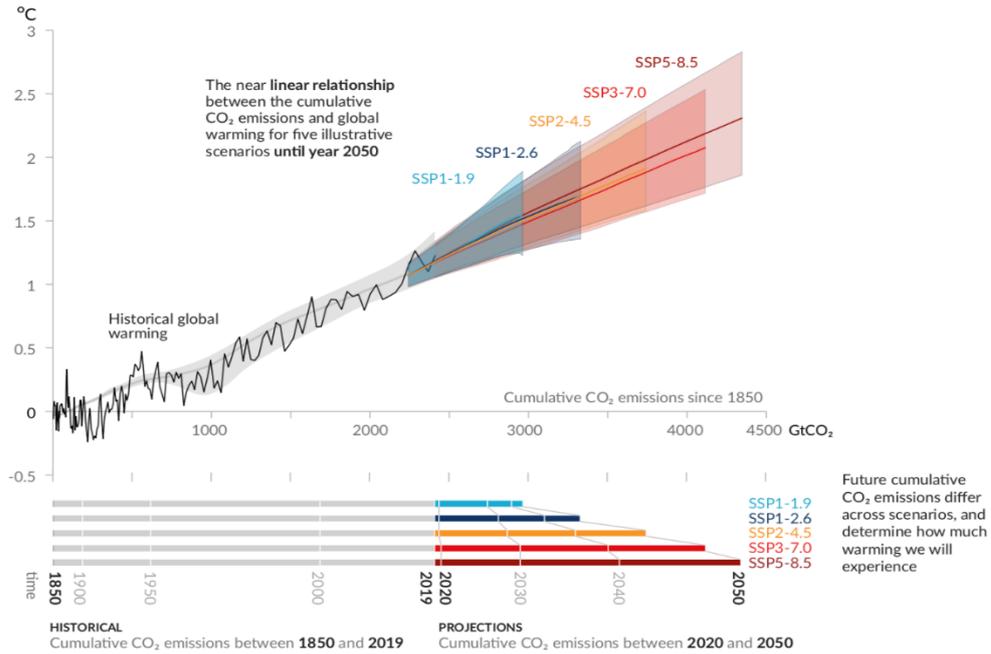
- la moyenne annuelle du changement de la température mondiale de surface observée (en traits noirs) et simulée en fonction des facteurs naturels (en couleur verte) et en fonction des facteurs humains et naturels en couleur jaune) ;
- l'augmentation globale de la température de surface depuis le milieu du XIX^e siècle en fonction des émissions cumulées de CO₂ mesurées en Gt, selon cinq types de scénarios du plus au moins favorable.

¹² GIEC, « Climate change 2021, The Physical Science Basis, Summary for Policymakers », août 2021, https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM.pdf.

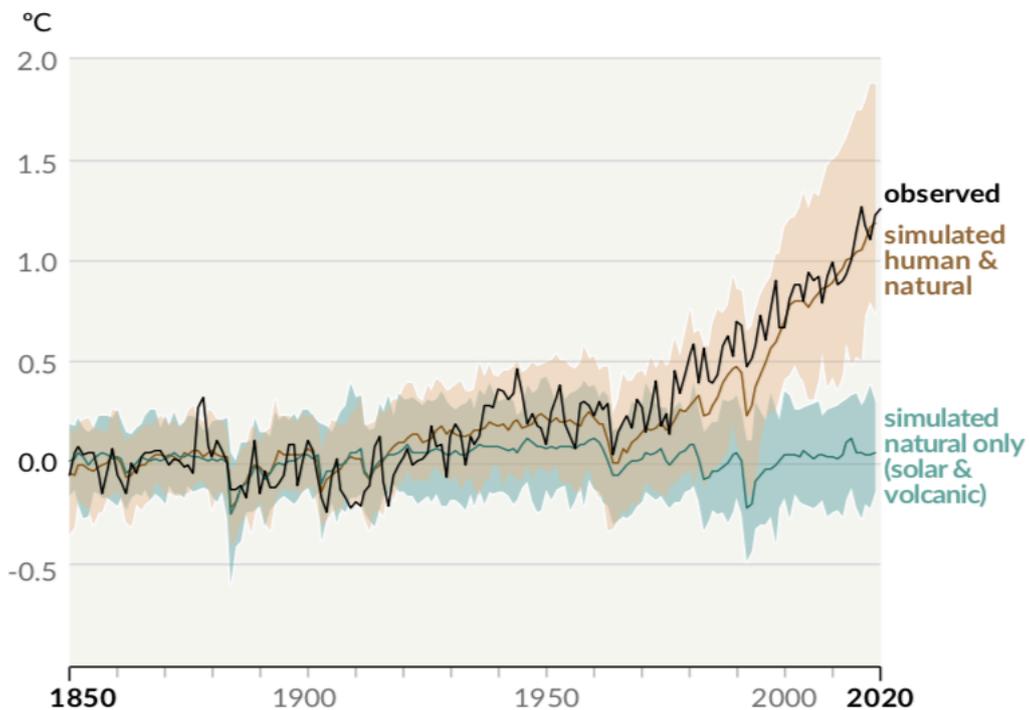
¹³ On parle de budget carbone pour désigner l'accumulation maximale de gaz à effet de serre qui est possible pour rester en dessous de l'objectif +1,5 °C.

Every tonne of CO₂ emissions adds to global warming

Global surface temperature increase since 1850-1900 (°C) as a function of cumulative CO₂ emissions (GtCO₂)



b) Change in global surface temperature (annual average) as **observed** and simulated using **human & natural** and **only natural** factors (both 1850-2020)



En termes analytiques, tant sur le plan conceptuel que sur le plan factuel, la vision des experts de la commission Blanchard-Tirole a moins à voir avec la science qu'avec l'idéologie pour

apporter leur contribution à la remise en marche d'un système socio-économique dont les contradictions surgissent de plus en plus fortement depuis plusieurs décennies et que la pandémie du coronavirus a renforcées. Parmi les éléments les plus saillants, rappelons la tendance à la suraccumulation de capital, la détérioration des gains de productivité du travail, l'austérité salariale et la fuite en avant financière pour compenser (seulement temporairement) le fléchissement de la rentabilité réelle du capital¹⁴, au point que certains économistes plutôt favorables au système craignent une tendance à la « stagnation séculaire »¹⁵.

Pour la commission, « le changement climatique représente une *menace existentielle* » (p. 29, 37, 66, 128, souligné par nous¹). Si tel est le cas, pourquoi ne pas avoir montré les relations entre les trois défis à relever ? La réduction des inégalités et la prise en compte des équilibres démographiques ne peuvent-elles être associées à la lutte contre le réchauffement climatique ? L'organisation de la commission, sa composition et la structuration du rapport sans aucune articulation entre ses chapitres ni dans la synthèse, ni dans le chapitre introductif, ne facilitent pas cette problématisation. Et le rapport se termine sans un mot de conclusion pour porter un regard d'ensemble. L'examen des solutions proposées permet-il de nuancer ce jugement ?

La tarification du carbone, clé de voûte du rapport de la commission Blanchard-Tirole pour répondre au défi climatique

On doit reconnaître à la commission Blanchard-Tirole le mérite de la simplicité : toutes ses propositions tournent autour de la fixation d'une taxe carbone ; sans exagérer, on peut même dire que c'est la seule véritable proposition. Les propositions et « axes complémentaires » sont subordonnés à la tarification du carbone ; en termes euphémisés, ils lui sont « associés » (p. 124).

On lit :

« Les scientifiques et les gouvernements ont fixé un "budget carbone", qui correspond au volume d'émissions que nous pouvons encore générer sans dépasser les limites prévues par les objectifs de la COP21. Selon les calculs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour maintenir la hausse des températures en dessous de 1,5 °C, les émissions ne devront pas dépasser les 700 milliards de tonnes de CO₂ (avec une marge d'incertitude) à l'avenir. En l'absence d'incertitudes, ce budget carbone pourrait facilement être respecté en calculant le volume des quotas au sein du SEQUE-UE en fonction du budget carbone de l'Europe. Le prix du carbone est alors fixé par l'équilibre du marché : les acteurs qui estiment qu'il serait trop coûteux de réduire

¹⁴ Pour une synthèse sur la crise du capitalisme mondial, voir Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme, Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Lormont, Le Bord de l'eau ; *En finir avec le capitalovirus, L'alternative est possible*, Paris, Dunod, 2021. Pour une synthèse sur la dette publique et les dépenses publiques, voir Les Économistes atterrés, *La dette publique, Précis d'économie citoyenne*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2021 ; La Fondation Copernic, *Quoi qu'il en coûte, sortir la dette des griffes de la finance*, Paris, Textuel, à paraître 2021. Pour une présentation de pistes alternatives, voir Les Économistes atterrés, *De quoi avons-nous vraiment besoin ?*, Paris, Les Liens qui libèrent, à paraître 2021.

¹⁵ L'idée avait été émise après la crise des années 1930 par Alvin Hansen et a été reprise en 2013 par Laurence Summers, « Accepter la réalité de la stagnation séculaire », *Fiances et développement*, mars 2020, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2020/03/pdf/larry-summers-analyse-la-stagnation-seculaire.pdf>.

leur pollution peuvent acheter les quotas non utilisés des autres acteurs. Cette approche de "limitation quantitative" permettra la réalisation des objectifs fixés : la pollution totale ne dépassera pas le plafond prévu par la COP21. » (p. 38-39).

Voilà donc le mécanisme de l'offre et de la demande rétabli dans ses vertus légendaires pour réaliser le miracle de l'équilibre économique : l'augmentation des prix des produits carbonés relativement aux produits non carbonés entraînera nécessairement une modification des comportements pour émettre moins de gaz à effet de serre. La modification des prix relatifs est supposée engendrer les transformations structurelles nécessaires (modèles productifs, nouvelles infrastructures, nouveaux types d'emplois...), alors que l'histoire a montré que c'était l'évolution des prix qui suivait les transformations structurelles. Il y aura certes de « nombreuses incertitudes » qui entraîneront des « révisions à venir sur le budget carbone » et obligeront à « modifier le prix du carbone » (p. 39). Mais avait-on mal lu la page précédente où il était affirmé l'efficacité du marché à fixer lui-même le prix, sans que celui-ci soit administré ? La réponse est donnée plus loin.

« Il est nécessaire de trouver une combinaison d'actions climatiques dont le coût par tonne d'équivalent CO₂ non émise soit le moins élevé possible. Ceci nécessite de mettre en œuvre toutes les actions qui ont un coût par tonne de CO₂ évitée inférieur à une certaine valeur limite. Cette valeur limite est appelée "valeur (tutélaire) du carbone" ou « valeur de l'action pour le climat » (Quinet, 2019, ou "Quinet-2"). Plus on admet une barre haute en termes de valeur du carbone, plus les émissions seront réduites. » (p. 144).

On a donc ici un retournement complet de l'argumentation : ce n'est plus le marché qui est capable de fixer le prix permettant d'atteindre les objectifs fixés, notamment la neutralité carbone en 2050, c'est la norme sociale collective qui détermine la meilleure valeur du carbone évité. Le prix cesse d'être économique pour être politique¹⁶, et son évolution ne doit pas grand-chose au marché, mais dépend des normes collectives qui seront fixées. Et la commission énumère les références pour conforter cette démarche :

Les estimations de la valeur tutélaire du carbone pour un horizon éloigné doivent être considérées avec prudence. Pour une neutralité carbone d'ici à 2050, les six modèles utilisés dans Quinet-2 présentent des estimations de la valeur tutélaire du carbone comprises entre 511 et 3 513 euros/tCO₂. Selon le GIEC (2018), ces estimations se situent entre 45 et 1 050 dollars/tCO₂ pour un objectif de réchauffement inférieur à 2 °C et entre 245 et 14 300 dollars/tCO₂ pour un objectif de réchauffement inférieur à 1,5 °C d'ici à 2050. Ces chiffres nous rappellent la grande incertitude qui règne tout particulièrement sur le coût marginal d'abattement pour une décarbonation totale de notre économie. » (p. 145).

Les auteurs proposent que, dans le cadre du Système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne (SEQE-UE), les prix plancher et plafond du corridor de prix augmentent de 5 % par an, avec un « ajustement carbone aux frontières indexé sur ce prix » (p. 174). Mais, si le même corridor était adopté à l'échelle mondiale du carbone pour aller vers un prix unique, celui-ci ne pourrait pas être supporté par les pays du Sud, tant que les énormes

¹⁶ Voir Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013.

inégalités de développement perdureraient. La proposition de taxe carbone aux frontières rejoint celle de la Commission européenne, mais aux moins deux problèmes restent à résoudre¹⁷ : bien que la quantité de quotas gratuits accordés aux industries de l'UE (notamment acier, aluminium, ciment, chimie, engrais...) diminue progressivement, les exportateurs étrangers seraient, eux, taxés à l'entrée dans l'UE, d'où l'importance de l'arrêt de la gratuité des quotas¹⁸ ; d'autre part, la Commission européenne veut affecter les ressources de cette taxe à rembourser la dette due au Covid-19, abandonnant toute possibilité de redistribution aux pays en développement.

La reconnaissance de l'incomplétude du marché aurait pu être l'occasion d'attirer l'attention sur le fait que, même au sein de la théorie néoclassique de l'environnement, de nombreux travaux ont montré la difficulté, sinon l'impossibilité, de gérer l'environnement par le mécanisme des prix ou la simple adjonction d'une taxe pigouvienne. On pense notamment à ceux de David Pearce¹⁹ qui a démontré que la pollution ne donne lieu à une pénalité monétaire que lorsque le seuil de capacité d'auto-épuration de l'environnement est franchi. Comme cela a pour effet de rabaisser ce seuil, cela conduit progressivement à une dégradation inexorable. Le principe du pollueur payeur ne peut donc se substituer au principe de précaution car, à lui seul, il ne peut conduire à une gestion protectrice de la nature. La mise en place d'écotaxes n'est susceptible de produire des effets bénéfiques pour l'environnement que si elle est couplée à des mesures de prévention et de transformation qualitative du tissu productif, visant à éviter ou diminuer la pollution et la dégradation et non pas seulement à réparer ces dernières ou, pire, à les compenser monétairement.

Comme les experts de la commission raisonnent en termes de « défaillances du marché », ils font état de :

La tarification du carbone, certes nécessaire, est loin d'être une mesure suffisante. En effet, le changement climatique n'est pas, et de loin, la seule défaillance du marché justifiant une intervention publique. L'urgente nécessité d'agir justifie une vaste série d'interventions, telles que le versement de subventions aux entreprises, aux consommateurs et aux investisseurs ciblant des actions vertes, l'établissement de normes industrielles ou agricoles, et l'interdiction de certains produits et services. Il existe plusieurs raisons d'associer d'autres instruments à la tarification carbone pour s'attaquer au problème climatique. Tout d'abord, en ce qui concerne la gestion de l'incertitude, il peut être utile de garantir des améliorations dans les domaines stratégiques à un rythme plus rapide que celui engendré par la tarification du carbone. Ensuite, ces mesures ont tendance à être plus populaires que la tarification du carbone, permettant ainsi une série d'actions potentiellement plus ambitieuses. [...] L'innovation est par ailleurs un domaine d'intervention publique qui mérite toute notre attention. Les externalités informationnelles intenses des activités de recherche impliquent que la tarification du carbone ne suffit pas à résoudre les défaillances du marché liées à la recherche verte. L'Europe doit financer un programme scientifique et de R & D

¹⁷ Mathilde Dupré, Sara Lickel et Samuel Leré, « Les conditions d'un mécanisme efficace et juste d'ajustement carbone aux frontières », Institut Veblen pour les réformes économiques et Fondation Hulot, juin 2021, <https://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/tt-contribution-carbone.pdf>.

¹⁸ Il est prévu pour 2030.

¹⁹ David W. Pearce, *Environmental Economics*, London, Longman, 1976.

vaste et soutenu afin de faire sauter les verrous technologiques critiques comme le stockage de l'électricité, les batteries, l'agriculture verte et les domaines similaires. » (p. 124).

Comment alors définir des « stratégies d'évolution de la politique climatique » (p. 143) ? En commençant par « déterminer le coût marginal d'abattement pour chaque action climatique, chaque acteur économique et chaque secteur, en tout lieu et pour toute personne » (p. 143). C'est une « tâche herculéenne », disent à ce propos les deux experts. Évidemment, d'une part parce que calculer un coût marginal suppose de connaître au préalable le coût total. Or, on l'a vu, celui-ci n'est pas donné par le marché, sinon au doigt mouillé, au mieux il est fixé par décision politique. D'autre part, que signifierait calculer « le coût marginal d'abattement pour chaque personne » ? Imagine-t-on un super-ordinateur dans une super-institution de planification hyper-centralisée ? Le marché + Big Brother ? Sans parler de l'augmentation de la consommation énergétique pour faire fonctionner tout cela.

Les experts sont sans doute conscients des difficultés de l'analyse en termes de coûts-avantages car :

« La valeur de l'action pour le climat correspondant au budget carbone pour 2030 est presque quatre fois supérieure à celle de 2020, ce qui révèle la nécessité de démultiplier nos efforts pour lutter contre le changement climatique. Le taux de croissance annuel de 8 % de la valeur carbone semble trop élevé par rapport à ce qui serait socialement désirable, ce qui suggère que nous sommes actuellement dans un rythme de transition trop lent. » p. 145).

« La valeur tutélaire du carbone est la traduction en termes opérationnels de la cible +2 °C. Une autre façon de définir la valeur du carbone est fondée sur l'approche pigouvienne, qui correspond au coût social du carbone (*social cost of carbon*). Le coût social du carbone est la valeur actualisée du flux de dommages futurs engendrés par l'émission d'une tonne de CO₂ supplémentaire aujourd'hui. C'est la métrique pertinente à utiliser pour mesurer la création de valeur sociale qui résulte de l'effort pour le climat. » (p. 145-146).

Suivent des développements sur la référence au modèle DICE (*Dynamic Integrated Climate-Economy*, modèle dynamique intégré de l'économie et du climat) de William Nordhaus²⁰ qui prône un taux d'actualisation devant rester positif (jusqu'à 4 ou 4,5 % par an), ce qui signifierait qu'on accepterait tranquillement un réchauffement de plusieurs degrés à la fin du siècle, un réchauffement planétaire de 3,5 °C serait même « optimal » selon Nordhaus. Les auteurs de la commission sont également confiants car les générations futures seront plus riches que les actuelles :

La tarification du carbone présente plusieurs avantages considérables : simplicité de mise en œuvre, application à de nombreux secteurs sans définition *ex ante* des gagnants et des perdants de la transition – ce qui entraîne une meilleure efficacité économique – et accélération rapide des politiques climatiques. En outre, elle n'implique pas de grandes dépenses publiques, mais augmente au contraire les recettes. » (p. 147).

²⁰ Pour une critique, voir Antonin Pottier, « Climat : William Nordhaus est-il bien sérieux ? », 9 octobre 2018, <https://www.alternatives-economiques.fr/climat-william-nordhaus-bien-serieux/00086544> ; et Michel Husson, « Les Dr Folamour du changement climatique », *Alternatives économiques*, 16 juillet 2020, <https://www.alternatives-economiques.fr/michel-husson/dr-folamour-changement-climatique/00093430>.

Nous y voilà, la contradiction va reflourir : l'État doit intervenir sans dépenser beaucoup plus, ce qui oublie, par exemple, l'aide aux ménages pauvres, l'intensification de la R&D ou l'élévation de la formation réclamées pourtant à plusieurs reprises. On n'est pas étonné, dans ces conditions, que les deux co-présidents de la commission comme les deux auteurs du chapitre sur le climat se soucient de l'acceptabilité par la population de cette stratégie. Ils situent même la cause de la faiblesse jusqu'ici de l'action contre le réchauffement du climat dans les représentations que se fait la population au sujet de l'évolution du climat et des mesures adoptées ; par exemple, l'opposition à la taxe carbone n'a cessé de monter au cours des dernières années. Les experts sont conscients que « l'acceptabilité sociale » (p. 24, 30, 31, 123, 134-137, 138, 162, 164, 184) de la lutte contre le réchauffement du climat constitue un enjeu essentiel. C'est la raison pour laquelle ils recommandent une redistribution des recettes de la taxe carbone de façon à éviter que celle-ci soit régressive :

« La tarification du carbone ne devrait en aucun cas être associée à l'idée de générer des recettes fiscales nouvelles. L'intégralité du dividende carbone devrait être redistribuée à la population. » (p. 184).

À leurs yeux, cette redistribution « aux premiers déciles de la population » est préférable à l'aide à des investissements des ménages, comme le « chèque énergie » qui « est un système de compensation très inefficace, qui est mal perçu, perturbe le signal-prix, et incite à conserver un mode de chauffage carboné » (p. 186).

Après cette ode à la redistribution que nous n'aurons aucune peine à approuver, le naturel des experts revient au galop. Ils donnent quitus à la proposition de Thomas Piketty de « distribuer gratuitement un montant fixe de quotas d'émission à chaque citoyen de l'UE, de sorte que les plus riches soient amenés à racheter sur le marché des quotas aux plus modestes ». Autrement dit, les pauvres vendront leurs quotas aux riches, ils seront donc à la tête d'argent ne pouvant leur servir à acheter de l'énergie qui ne sera plus disponible pour eux²¹. Au niveau global, l'objectif de limitation des émissions pourrait peut-être (?) être atteint, mais pas celui de la justice sociale. Plus intéressante est la proposition de généraliser une comptabilité carbone dans les entreprises « qui devrait être rendue obligatoire et accessible à tous, notamment aux consommateurs et aux investisseurs » (p. 204).

Comme les experts de la commission pensent que l'action principale par les prix aura un effet incitatif sur la baisse de la demande d'électricité et des effets négatifs sur les ménages les plus pauvres, ils préconisent « des dispositifs protégeant les ménages à faible revenu pendant les périodes de prix exceptionnellement élevés » (p. 196). Mais, étant donné qu'ils tiennent le pari de la poursuite de la croissance économique sur les prochaines décennies, la question d'une moindre consommation énergétique, telle qu'elle est définie par exemple dans les

²¹ Nous avons critiqué radicalement cette extension des quotas négociables sur le marché à l'échelle individuelle, la « carte carbone individuelle », dans Jean-Marie Harribey, *En finir avec le capitalovirus*, op. cit., p. 114-115. Parmi les partisans de la carte carbone individuelle, Dominique Bourg (réf. dans ces pages) l'argumente au nom de la « relativisation du signal-prix », alors que les experts de la commission plaident au contraire toujours en faveur du signal-prix.

scénarios de Négawatt ou ceux de l'Ademe²², n'est jamais abordée.

Parmi les secteurs les plus concernés par le défi climatique, il y a celui de la production d'électricité. Les auteurs plaident sans ambiguïté pour la production d'énergie à base de ressources renouvelables, telles que le solaire et l'éolien dont le coût a considérablement baissé au cours des dernières années. Et la production d'électricité à base de charbon doit cesser, d'autant qu'elle « présente un coût inférieur à 40 euros par tonne de CO₂, sans compter tous ses autres co-bénéfices environnementaux » (p. 191). Le remplacement du charbon par le gaz naturel ne pourra pas « être considérée comme une technologie de transition » (p. 192) et devra lui aussi s'interrompre progressivement.

Concernant l'électricité d'origine nucléaire, le rapport prend position en faveur de la prolongation à 50 ans de la durée d'exploitation des centrales nucléaires, à la suite d'une « analyse coûts-bénéfices classique qui prend en compte l'évolution prévue des prix du carbone » (p. 194). Et il laisse entrevoir des possibilités d'avenir pour les projets RPR et ITER²³. Quant à l'arbitrage entre les avantages et les risques du nucléaire liés au stockage des déchets, il est confié à la balance coûts-bénéfices (p. 194), comme si l'on pouvait mesurer monétairement les uns et les autres et les comparer. Et, pour ne rien oublier de l'essentiel,

« L'ensemble des sources d'électricité décarbonée devraient être optimisées afin d'assurer une *saine concurrence* entre modes de production électrique pour fournir à l'économie le mix électrique le plus socialement souhaitable ». (p. 195, souligné par nous).

Mais le diable est dans les détails. D'après les experts de la commission, les études portant sur l'efficacité des aides aux mesures de rénovation des logements font état de faibles gains énergétiques :

« En somme, les aides à la rénovation énergétique ne sauraient se substituer à une taxe carbone appliquée au secteur du logement. Il convient de promouvoir davantage de concurrence entre les entreprises du domaine de l'efficacité énergétique et de mieux réglementer ce secteur clé, tant sur le plan du contrôle qualité que de la protection et de l'information des consommateurs. » (p. 198).

Les auteurs sont toujours devant le même dilemme : concurrence *versus* réglementation. Cette difficulté analytique traverse tout le chapitre concernant le défi climatique. Il en est ainsi pour ce qui a trait aux innovations et à l'aide publique à la recherche : d'un côté, il ne faut pas augmenter les dépenses publiques, et, de l'autre,

« il conviendrait de consacrer une part importante des investissements publics à la recherche et développement en vue d'élaborer des solutions d'adaptation au changement climatique et ce en privilégiant les domaines délaissés par les financements privés, notamment les infrastructures peu coûteuses conçues pour protéger les ménages vulnérables contre les phénomènes climatiques

²² Négawatt, « Le scénario Négawatt 2017-2050, Réussir la transition énergétique en France », 2017 https://negawatt.org/IMG/pdf/scenario-negawatt_2017-2050_essentiel-4pages.pdf ; « Objectif : 55 % de réduction de gaz à effet de serre en 2030 », novembre 2020, https://www.negawatt.org/IMG/pdf/201130_objectif-55pourcent-de-reduction-de-ges-en-2030.pdf ; Ademe, « Actualisation du scénario énergie-climat - Ademe 2035-2050 », 2017, https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe_visions2035-50_010305.pdf.

²³ Pour une analyse critique du projet ITER, voir Isabelle Bourboulon, *Soleil trompeur, ITER ou le fantasme d'une énergie illimitée, Enquête sur un projet nucléaire imposé*, Paris, Les Petits matins, 2020.

extrêmes ou la gestion des forêts et leur adaptation à l'évolution climatique, par exemple pour ralentir la désertification. » (p. 203).

Cette ambiguïté marquerait-elle un embarras des experts de la commission ? Dès les premières pages du rapport, il est affirmé que le progrès technique fait partie des solutions face au défi climatique (p. 5, 14, 24), et, vers la fin du chapitre qui est consacré à celui-ci, une relative confiance est accordée aux « technologies vertes » ou à celles de captage et de stockage du carbone. Les auteurs sont cependant plus réservés quant à la géo ingénierie (p. 203) et ils préfèrent les techniques à « émissions négatives » qui captent le CO₂ dans l'atmosphère.

Les deux co-présidents de la commission sont peut-être convaincus que la « concurrence saine » ne suffit pas face au défi climatique car, dans leur présentation du chapitre introductif, ils développent avec beaucoup de détails tout le dispositif institutionnel qui devrait être mis en place pour garantir la « promotion de l'innovation » et de la recherche publique (p. 59-62). On est donc loin de la tristement célèbre concurrence libre et non faussée.

Combien ça coûte ?

On a déjà dit à plusieurs reprises que l'évaluation des coûts des dommages causés par la dégradation écologique, en particulier par le réchauffement du climat, était un problème complexe, sinon insoluble dans un temps long. Les difficultés sont à peine moindres pour évaluer le coût de toutes les mesures de prévention ou de réparation des dommages.

Les auteurs estiment que la perte de PIB consécutive à une action pour atteindre la neutralité carbone serait faible :

« Le coût net associé à l'objectif "zéro émission nette" d'ici à 2050 correspond à moins de 1 % du PIB sur la période, une perte bien en-deçà des dommages climatiques estimés qui résulteraient de l'inaction. » (p.122).

Quant à savoir quel est le coût d'ensemble de la transition, les auteurs sont, disons, d'une prudence de Sioux :

« Les économistes débattent depuis longtemps de l'ambition climatique qui serait socialement souhaitable en comparant les coûts à court terme et les avantages à long terme de la transition écologique. Ces coûts sont actuellement estimés à environ 1 % du PIB en 2030 tandis que les bénéfices en termes de réduction des dommages climatiques sont au moins dix fois plus grands. » (p.128).

Mais cette prudence est sans doute très irréaliste. D'une part, parce que « l'ambition socialement souhaitable » reste toujours subordonnée pour les auteurs à la balance économique coûts-avantages. D'autre part, parce que, si l'on considère que le défi climatique est inséparable de l'ensemble du défi écologique, les estimations du coût des investissements qui seraient nécessaires pour accomplir en trois décennies (c'est à peine le temps qu'il nous reste d'ici le milieu du siècle) oscillent toutes entre 4 et 5 % par an du produit brut mondial. D'ailleurs, les auteurs se réfèrent aussi aux études qui estiment que « la perte permanente de produit intérieur brut (PIB) mondial due au changement climatique serait de l'ordre de 13 %

en 2100 » et que « Stern (2007) a estimé que l'inaction aurait sur le bien-être intergénérationnel un effet équivalant à une perte de consommation permanente se situant entre 5 % et 20 %, de l'ordre des effets d'une crise du Covid-19 permanente. » (p. 129). Les auteurs se rangent finalement derrière des estimations plus réalistes :

« De nombreuses études ont examiné les investissements supplémentaires nécessaires pour verdir notre capital. Par exemple, dans le secteur des transports, le coût des investissements supplémentaires mesure le différentiel de coûts entre l'utilisation d'un véhicule électrique et celle d'un véhicule à carburants fossiles. Quinet (2019) et France Stratégie ont fourni une synthèse récente. L'OCDE estime à 6 900 milliards de dollars par an les investissements verts nécessaires dans le monde durant les quinze années à venir, ce qui correspond à une hausse de 10 % du flux actuel d'investissements dans les infrastructures. Dans le rapport du GIEC de 2018, ce flux est estimé à 2,5 % du PIB mondial par an. » (p. 132).

Si l'on prend le problème par un autre bout, celui des subventions publiques aux combustibles fossiles, elles s'élèvent selon les auteurs à « 6,5 % du PIB mondial » (p. 55) ; ils plaident donc pour leur suppression. On peut penser que si ces subventions étaient redéployées, elles pourraient couvrir une part des besoins de financement des investissements de transition, mais les auteurs du rapport de la commission n'abordent pas ce volet.

De façon plus générale et curieusement, le rapport de la commission n'étudie pas vraiment la question du financement de la transition énergétique et plus largement de la transition écologique, dans lesquelles devrait être incluse la réponse au défi climatique. La question mériterait pourtant d'être abordée précisément car les auteurs ont exclu que les recettes d'une taxe carbone soient utilisées pour financer des investissements, dès lors qu'elles sont immédiatement redistribuées aux ménages pauvres. Dans un paragraphe de la section 3 du premier chapitre, intitulé « Implication des consommateurs, des entreprises, des investisseurs et des institutions financières » (p. 203 et suiv.), Christian Gollier et Mar Reguant abordent cependant le sujet en disant très rapidement plusieurs choses.

D'abord, « la finance climatique gagnerait à être définie clairement en tant qu'instrument pour jouer un rôle majeur dans la transition énergétique » et « les marchés financiers ont eux aussi un rôle à jouer » (p. 205). Or, ladite « finance verte » ne pèche pas par un manque de définition, elle est consubstantielle à la transformation de la nature en actifs financiers²⁴, aux antipodes de la transition vers une société non productiviste. La multiplication des obligations dites vertes (préconisée par les auteurs p. 208) depuis quelques années n'a permis aucune accélération de la transition verte. Les auteurs ne retiennent qu'un seul facteur pour expliquer la lenteur des transformations à opérer : « le signal-prix reste trop faible » ; dès lors, « la réalité est que si la transition énergétique peine à se mettre en place, c'est que la plupart des projets à bas carbone ne résistent pas à la concurrence de leurs équivalents plus carbonés, à cause de la faiblesse du prix du carbone et de ses perspectives d'évolution » (p. 206). Et on reste interdit devant cette affirmation soulignée en gras par les auteurs qui attribuent aux

²⁴ Voir Hélène Tordjman, *La croissance verte contre la nature, Critique de l'écologie marchande*, Paris, La Découverte, 2021 ; recension dans Jean-Marie Harribey, « La croissance verte, ou le projet de marchandiser la nature », *Contretemps*, 2 juillet 2021, <https://www.contretemps.eu/marchandiser-nature-croissance-marchandisation-tordjman>.

indices boursiers une vertu indicative et normative en matière de gestion sociale et environnementale :

« Pour que les indices financiers tels que le CAC40 deviennent compatibles avec l'objectif des 2 °C, leurs règles de capitalisation boursière doivent être modifiées afin d'inclure la valeur carbone des émissions actuelles et futures de leurs actifs. » (p. 208)²⁵.

L'illusion du capital fictif représenté par la capitalisation financière est toujours entière. Marx peut se retourner dans sa tombe, rien n'y fait : le capital fictif devient une norme.

Ensuite, « les banques, les entreprises responsables et tous les acteurs économiques désireux de prendre leurs responsabilités face au changement climatique devraient définir une *valeur interne* de carbone pour évaluer chacune de leurs actions » (p. 205). Cette proposition surprend après avoir expliqué que la valeur sociale du carbone devait être une norme collective et non pas laissée à l'appréciation de chaque acteur économique individuel, susceptible d'accroître la concurrence entre les firmes, qui était redoutée à l'instant. À ce propos, les auteurs évoquent la substitution d'investissements bruns réalisés par des « investisseurs irresponsables » à des investissements verts réalisés par des « investisseurs responsables » (p. 206). L'économie deviendrait-elle morale²⁶ ?

Enfin, on sait que les politiques monétaires ont été depuis plusieurs années bouleversées par rapport aux premières décennies de l'époque du néolibéralisme. Mais, alors que le débat s'est installé jusqu'au sein du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, les auteurs du rapport s'opposent à ce que la BCE abandonne sa neutralité de marché pour « s'engager dans la lutte contre le changement climatique en désinvestissant dans les secteurs à haute intensité de carbone » (p. 207). Et on reste perplexe devant la proposition qui est faite pour la BCE :

« Nous proposons par conséquent que la BCE se conforme aux ambitions climatiques de l'Union européenne en utilisant un prix interne du carbone pour évaluer les garanties pour ses programmes de prêts. » (p. 207).

Si l'on comprend bien, les prêts de la BCE aux banques ou le refinancement de celles-ci ne doivent pas être conditionnés par des engagements climatiques ou écologiques, mais ils doivent être déterminés en fonction d'un « prix interne du carbone », au nom du « respect de la démocratie » (p. 207).

Cet imbroglio n'échappe sans doute pas aux deux co-présidents de la commission. Ils précisent :

²⁵ On ne s'étonnera pas alors que, dans un rapport de plus de 500 pages, le mot « capitalisme » ne soit prononcé que deux fois (p. 163 et 243), presque par inadvertance, noyé dans deux phrases sans en tirer une quelconque conséquence.

²⁶ Pendant le premier confinement du printemps 2020, nous avons eu une controverse à la suite d'une publication sur notre blog au sujet d'une critique du « prix de la vie », thème de certains membres de la Toulouse School of Economics, dont Christian Gollier fait partie. Voir notre *En finir avec le capitalovirus*, *op. cit.*, p. 164-172 ; et pour une critique proche de la nôtre, Jean-Pierre Dupuy, « Si nous sommes la seule cause des maux qui nous frappent, notre responsabilité devient démesurée », *Le Monde*, 4 juillet 2020 ; ainsi que Jean Gadrey, « Ces économistes qui voudraient gérer la crise sanitaire en fonction du prix de la vie humaine et du PIB », 9 novembre 2020, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2020/11/09/ces-economistes-qui-voudraient-gerer-la-crise-sanitaire-en-fonction-du-prix-de-la-vie-humaine-et-du-pib> ; et Gilles Rotillon, *Le climat et la fin de mois*, Paris, Éd. Maïa, 2020.

« la création d'une "banque centrale" du carbone est l'une des mesures envisagées dans le Chapitre I pour associer au mieux prévisibilité et souplesse dans l'émission de permis » (p. 25, 40, 67, 123, 174, 176-177).

« Deuxièmement, la banque centrale peut réduire les écarts (spreads) sur les obligations de manière discrétionnaire. C'est ce qu'elle fait par exemple pour soutenir les pays dont la monnaie fait l'objet d'une attaque spéculative. Il a ainsi été suggéré que la banque centrale achète des obligations vertes pour réduire leur spread, le cas échéant. Contrairement à l'assouplissement des normes prudentielles, qui impliquerait un risque indirect lié à la menace de nouveaux renflouements dans le secteur financier, cette mesure impliquerait une prise de risque directe de la part de la banque centrale. Outre le fait qu'une définition appropriée des obligations vertes prenant en compte leurs effets est toujours en cours d'élaboration, réduire les spreads sur ce type d'obligations reviendrait à ouvrir une boîte de Pandore sur le plan environnemental comme politique. Par exemple, la Banque centrale européenne (BCE) pourrait-elle refuser d'acheter des obligations allemandes sous prétexte que la quantité d'émissions de CO₂ par habitant provenant de l'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'énergie et de ciment est 75 % plus élevée en Allemagne qu'en France et que le pays a repoussé à 2038 la fermeture de ses centrales à charbon ? Pourquoi ne pas acheter les obligations d'entreprises ou d'institutions qui s'engagent pour l'intérêt commun, réduisent les inégalités et versent de grandes sommes aux organisations caritatives ? Notre position est que cette responsabilité devrait incomber aux gouvernements et non aux banques centrales, ce qui nous amène au point suivant.

Légitimité. Les institutions politiques européennes disposent des instruments et du mandat nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Un transfert de compétences à la Banque centrale européenne devrait au minimum être explicite. Il fournirait cependant aux gouvernements une excuse pour faire porter à la BCE la responsabilité de leurs politiques environnementales. Dans la mesure où ces actions climatiques ont un coût, l'État dépense de l'argent public, même si l'opération se fait à travers la BCE. Ce sont les États qui doivent s'en charger, de manière complètement transparente et sans mettre en péril les finances, la crédibilité et l'indépendance de la BCE. » (p. 67-68).

La proposition d'une « banque centrale du carbone indépendante » ne laisse pas de surprendre. D'une part, elle introduit une ambiguïté redoutable sur le concept de banque centrale, et, par voie de conséquence, sur une éventuelle « monnaie carbone ». Les auteurs ne vont pas jusque-là, mais la confusion risque d'apparaître si la valeur du carbone prenait peu à peu le sens de monnaie carbone. Ils se contentent de dire que cette prétendue banque centrale du carbone aurait vocation à remplacer le Système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne, « qui aurait pour mandat de garantir la cohérence entre la trajectoire du prix du carbone au sein de l'UE et les objectifs climatiques fixés par les institutions démocratiques de l'Union » (p. 177), obtenue par la fixation du prix du carbone.

D'autre part, cette proposition de la part de la commission Blanchard-Tirole montre bien que ses membres ne tiennent aucun compte du débat d'une intensité inédite depuis que la crise sanitaire s'est répandue et qui a surgi dans la société, impliquant les cercles académiques, les responsables politiques, les institutions européennes et même la société civile, au sujet de la politique monétaire, de la monnaie elle-même ou de la dette publique, de la garantie des emprunts publics par la banque centrale et même pour celle-ci de la possibilité de financer directement certains investissements publics. Au moment où la société s'empare, certes plus

ou moins adroitement, de ces questions jusque-là réservées à des experts, la commission les ignore, n'en fait pas mention, et fait sortir de son chapeau une « banque centrale du carbone » qui pose autant, sinon davantage, de problèmes que toutes les autres propositions de financement de la transition écologique²⁷.

Le premier chapitre du rapport de la commission Blanchard-Tirole se termine par deux paragraphes consacrés au rôle de la politique agricole et à la transformation des transports et des villes. Avec raison, les auteurs soulignent à la fois l'impact de ces secteurs sur les émissions de gaz à effet de serre et, par suite, l'enjeu que représente leur transformation.

Mais la surprise est encore au rendez-vous. Alors que tout l'argumentaire des auteurs a insisté jusque-là sur la nécessité d'agir au stade de la production par le biais du signal-prix, ils abandonnent ici leur perspective au sujet de la politique agricole commune européenne :

« La lutte contre le changement climatique représente un défi de taille pour le secteur agricole, qui doit à la fois s'adapter aux changements environnementaux et aux coûts du verdissement de ses activités. Le lobby du secteur agricole est réputé pour être puissant au niveau politique et donc difficile à réglementer (Bonnet et al., 2020). Cette dimension politique, qui s'ajoute à la difficulté de mesurer les émissions et les puits au niveau de la production, nous incite à déconseiller la tarification du carbone en amont de la production alimentaire. Nous soutenons au contraire une recommandation émise par de nombreuses sources, qui avancent qu'il serait plus efficace de cibler directement les consommateurs plutôt que les producteurs (Poore et Nemecek, 2018). » (p. 210).

L'un des arguments invoqués est que la taxation des produits alimentaires au niveau de la consommation permettrait de mettre à égalité les biens produits au sein de l'Union européenne et ceux produits dans le reste du monde. À supposer que l'argument soit juste, pourquoi cette méthode ne serait-elle pas appliquée à tout type de produits ? En réalité, y aurait-il la crainte de se heurter au lobby agricole ? En tout cas, la transformation nécessaire des structures agricoles pour aller vers davantage de productions biologiques est passée sous silence.

Que retenir en conclusion de la lecture de ce volumineux rapport de la commission Blanchard-Tirole ? D'abord, si l'on n'apprend rien de nouveau quand on dispose des informations scientifiques de plus en plus précises données par les rapports successifs du GIEC concernant le réchauffement climatique, il est toujours intéressant d'en avoir une présentation synthétique. Et reconnaissons à la commission de se référer au GIEC. Le temps du climato scepticisme au sujet de la responsabilité humaine du réchauffement est révolu. De

²⁷ Nous renvoyons à d'autres travaux sur ces sujets qui, tous, soulèvent des discussions importantes et même des controverses. Voir notamment, Les Économistes atterrés, *La dette publique*, *op. cit.* ; La Fondation Copernic, *Quoiqu'il en coûte*, *op. cit.* ; Jézabel Couppey-Soubeyran et Pierre Delandre, « La transition monétaire, Pour une monnaie au service du bien commun », Institut Veblen pour les réformes économiques et Etopia, mai 2021, <https://etopia.be/wp-content/uploads/2021/05/La-transition-monetaire-Note-Veblen-mai-2021V2.pdf> ; Jean-Marie Harribey, *En finir avec le capitalovirus*, *op. cit.* ; Anne-Laure Delatte et Benjamin Lemoine, « Expertise économique et politique publique, examen critique des propositions sur la dette liée à la pandémie », Note de recherche, Sciences Po, Laboratoire interdisciplinaire des politiques publiques, Working paper n° 118, mars 2021.

même, portons au crédit de la commission de ne pas tourner autour du pot : elle ne fait pas mystère de son engagement en faveur de la poursuite indéfinie de la croissance économique, de sa foi dans le progrès technique et de son inscription dans une problématique libérale, plus précisément, à notre sens, d'une problématique ordo-libérale, c'est-à-dire qui met l'intervention de l'État au service des mécanismes de marché.

Il s'ensuit que c'est au niveau des propositions de réponses au défi climatique que l'on va retrouver la faille originelle de cette commission. En s'enfermant dans un entre-soi clos, les membres de la commission font comme si les sujets dont ils traitent n'étaient pas déjà objets de débat public, et comme si la coupure de l'économie de son cadre socio-institutionnel et historique (son « désencastrement », dirait Karl Polanyi²⁸) pouvait servir de matrice conceptuelle à la prise en compte de la question écologique qui est une question éminemment sociale. Dès lors, il manque cruellement la définition d'une stratégie liant une transition écologique à une réhabilitation du travail, à une répartition juste des revenus primaires et à une érection en biens communs notamment les équilibres naturels, les services publics et la monnaie²⁹.

Les experts de la commission sont trop savants pour ignorer que, s'il existe des « défaillances de marché », l'intervention publique qu'ils appellent de leurs vœux déclenche de nouveaux effets externes appelant eux-mêmes une nouvelle intervention, et ainsi de suite, comme l'ont montré les théoriciens Kelvin Lancaster et Richard Lipsey dans le théorème appelé « l'optimum de second rang »³⁰ : dès l'instant où la solution optimale n'existe pas dans un secteur de l'économie et nécessite l'intervention publique pour affecter les ressources ou modifier leur prix, par une succession de réactions en chaîne, tous les autres secteurs se retrouvent dans la même situation et appellent à leur tour une coordination collective.

D'où la terrible conclusion qu'on peut tirer : le marché ne peut pas exister à lui seul et parler de son efficacité en soi n'a pas de sens. Le temps long qui est celui de l'écologie et du climat n'est pas celui du marché. Mais, pour en voir l'incomplétude, combien eût-il été plus efficace, efficient comme disent les savants, d'inviter à la table de la commission historiens, sociologues, anthropologues et philosophes... « Quoiqu'il en coûte » de la relativisation des économistes qui restent bien orthodoxes...

²⁸ Karl Polanyi, *La Grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris, Gallimard, 1983.

²⁹ Sur une telle démarche, voir Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme, op. cit.*, et *En finir avec le capitalovirus, op. cit.*

³⁰ Kelvin Lancaster et Richard Lipsey, « The General Theory of Second Best », *The Review of Economic Studies*, vol. 24, n° 1, 1956-1957, p. 11-32, <https://www.jstor.org/stable/2296233>.